

Les Acteurs du Système Judiciaire

[CapConcours](#)

Les Acteurs du Système Judiciaire

Sommaire

1. Les Fonctionnaires de Justice
2. Les Auxiliaires de Justice

1. Les Fonctionnaires de Justice

Le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire repose sur des agents publics directement employés par l'État :

- **Les Magistrats :** Ils sont le cœur du système. On distingue les magistrats du Siègre (assis) qui ont pour mission de juger en toute indépendance, et les magistrats du Parquet (debout) qui défendent les intérêts de la société et requièrent l'application de la loi.
- **Les Greffiers :** Ce sont les gardiens de la procédure. Ils assistent le juge, authentifient les actes juridictionnels (les signatures), tiennent les registres et délivrent les copies des décisions (grosses et expéditions).
- **Le Personnel pénitentiaire :** Ils assurent l'exécution des peines privatives de liberté, veillent à la sécurité dans les prisons et participent à la réinsertion des détenus.

2. Les Auxiliaires de Justice

Ce sont des professionnels libéraux qui concourent à l'administration de la justice :

- **Les Avocats :** Ils informent, conseillent, assistent et défendent les justiciables devant les tribunaux.
- **Les Notaires :** Officiers publics, ils rédigent et authentifient des actes juridiques importants (ventes immobilières, successions, testaments) pour leur donner une force probante incontestable.
- **Les Commissaires de justice :** Nouvelle profession fusionnant les huissiers de justice et les commissaires-priseurs. Ils sont chargés de signifier les actes de justice, d'exécuter les décisions des tribunaux (saisies, expulsions) et de réaliser des constats.
- **Les Experts :** Spécialistes (médecins, architectes, comptables) commis par le juge pour éclairer le tribunal sur des questions purement techniques.

Exemple concret : Lors d'un procès pénal pour accident de la route, l'Avocat défend l'accusé, le Greffier prend en note les débats, l'Expert médical présente son rapport sur les blessures de la victime, le Parquet réclame une amende, et le Juge du Siègre prononce la sentence finale. Ensuite, le Commissaire de justice pourra intervenir pour obliger le condamné à payer les dommages-intérêts.

À retenir

- **Notions clés :** reprenez les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.